

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des débats et des comptes rendus, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 534,
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent des débats et des comptes rendus a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK, |
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Donnelly, du Comité permanent de l'administration du service civil, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 534,
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent de l'administration du service civil a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

J. J. DONNELLY,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 534,
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.